

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 28 mai 2019**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Favreau, Jacques,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Martin, France,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Petit, Ghislaine
Croteau, Steve,	Rondeau, Daniel,
Donais, Sylvie,	Simard, Élyse.

Avaient prévenu de leur absence, madame et messieurs les commissaires :

Corbeil, Annick, commissaire parent.
Fortin, Yannick, commissaire parent,
Nichols, Martin,
Noël, Pierre.

Était absent, monsieur le commissaire :

Messier, Jean-François.

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs aux jeunes et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

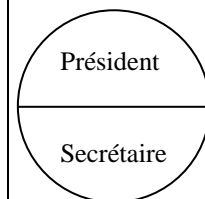
Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

C-19-05-196

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019, et de l'approuver tel quel.

C-19-05-197

Période de questions

Aucune question.

Structure administrative pour l'année scolaire 2019-2020

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires adopte annuellement la structure administrative;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de l'ADEMA et de l'AQCS;

Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu d'adopter la structure administrative 2019-2020, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

C-19-05-198

Plan d'effectifs des directions d'établissement 2019-2020

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires adopte annuellement le plan d'effectifs des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de l'ADEMA et de l'AQCS;

Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu d'adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement 2019-2020, lequel entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

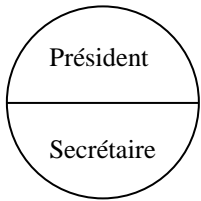
C-19-05-199

Motion de félicitations à l'endroit des récipiendaires de la cérémonie de remise de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse

Madame Ghislaine Petit propose et il est unanimement résolu d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des quatre élèves de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ayant reçu une médaille lors de la cérémonie de remise de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, présidée par l'honorable J. Michel Doyon, soit Antoine Gatien, de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, Élodie Chicoine, de l'école secondaire Casavant, Anne-Marie Nantel, de la polyvalente Robert-Ouimet et Alyson Beaudoin, de l'école secondaire Fadette.

C-19-05-200

Cette cérémonie a permis d'honorer un élève par école secondaire qui, par son implication, aura soit démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire ou soit présenté une attitude inspirante et un rayonnement positif dans un groupe ou dans la communauté.



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Motion de félicitations | Prix reconnaissance La Capitale

CONSIDÉRANT QUE le Prix reconnaissance La Capitale vise à reconnaître l'apport de personnalités des Services publics;

CONSIDÉRANT QU' un de ces prix nationaux s'adresse au monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les critères de sélection tiennent notamment compte :

- de la priorité au bien-être des personnes accordée par le candidat et de son témoignage de respect et d'empathie ;
- de l'implication du candidat pour améliorer la vie d'autrui et faire vivre les valeurs d'entraide et de solidarité dans le milieu ;
- du fait que le candidat assume un rôle-modèle pour son entourage à travers des actions et des initiatives qui sortent de l'ordinaire ;
- des résultats ou des retombées concrètes des actions du candidat dans le milieu

CONSIDÉRANT QUE le Prix reconnaissance La Capitale 2019, dans la catégorie du secteur municipal, a été décerné à madame Élyse Simard, commissaire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE Madame Élyse Simard est chargée de projet à la famille à la MRC des Maskoutains;

C-19-05-201

Madame France Martin propose et il est unanimement résolu d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de madame Élyse Simard pour l'obtention du Prix reconnaissance La Capitale, secteur municipal.

Plan triennal 2019-2020 à 2021-2022

C-19-05-202

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu d'adopter le plan triennal 2019-2020 à 2021-2022 présenté et les actes d'établissement 2019-2020.

Affiliation à Loisir et Sport Montérégie pour l'année scolaire 2019-2020

CONSIDÉRANT les avantages, pour la Commission scolaire d'être membre de Loisir et Sport Montérégie;

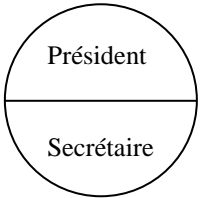
CONSIDÉRANT QUE le coût d'affiliation est de 165,18 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres de l'organisme doit nommer un délégué à l'assemblée générale annuelle;

C-19-05-203

Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu de renouveler l'affiliation de la Commission scolaire à Loisir et Sport Montérégie pour l'année scolaire 2019 – 2020 et d'autoriser madame Karina St-Germain à nommer le délégué officiel à l'assemblée générale annuelle.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Dépassement de coûts – Rénovation des parements de maçonnerie à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant

CONSIDÉRANT la résolution n° C-19-03-139 octroyant un contrat de 337 910,00\$ (taxes exclues) à *ADM Construction inc.* pour la réalisation des travaux de rénovation des parements de maçonnerie à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 58 554,70\$ (taxes exclues), soit 17,33% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 10%, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la direction générale.

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu :

C-19-05-204

- d'accepter les ordres de changements de l'avenant no2 au montant total de 39 200,20 \$ taxes exclues dans le projet 1819-ISC-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport de ses rencontres de la dernière semaine, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Levée de la séance

Madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

C-19-05-205

Président

Secrétaire général

